



Certificat d'Accréditation

N° : 2-074 Rév 00

ALGERAC, reconnu par le décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, est signataire de l'accord multilatéral de l'EA pour l'accréditation, pour les activités objet du présent certificat, atteste que :

Agence Petroleum Contrôle Technique Evaluation Expertise et Formation

Adresse : BP 357 RP, Parc DNC, Sidi Bougoufaia - Ouargla

est accrédité selon la norme ISO/IEC 17020:2012 (en tant qu'organisme de type A) et les règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'Inspection suivantes :

- ✓ Produits et composants industriels (Contrôle Non Destructif) ;
- ✓ Inspection dans les ouvrages et installations industrielles ;
- ✓ Agréage des produits.

Les activités et les sites concernés, couverts par l'accréditation sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

Date de prise d'effet : 01/04/2024

Date de fin de validité : 31/03/2027

La Directrice Générale

BOULSNANE Wafa

ANNEXE TECHNIQUE

Rév 01

(Mise à jour du 09/04/2026)

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

SARL APCTEEF

Adresse : Local N°02 Cité Beni Thour - Ouargla

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : **ISO/IEC 17020 :2012** en tant qu'organisme d'inspection de (**type A**) dans les domaines :

- ✓ Agréage des Produits
- ✓ Contrôle non destructif (PT, MT, VT)
- ✓ Contrôle des appareils de levage (APL)
- ✓ Contrôle des appareils à pression (APG/APV)
- ✓ Contrôle des appareils et installations électriques (APE)

SITES CONCERNES

- Siege : Local N°02 Cité Beni Thour - Ouargla
- Tel : 213 6 71 97 47 19
- Email : apcteeef2@gmail.com

Note : Un organisme de **type A** est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

Date de prise d'effet : 09/04/2026

Date de fin de validité : 31/03/2027

**Pour la Directrice Générale et par délégation
Le Chef de Département Inspection**

BENNACEUR Massinissa

Cette annexe peut faire l'objet de modification, pour cela la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

PORTEE D'ACCREDITATION

Domaine General : 1. EQUIPEMENTS SOUS PRESSION				
Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection Inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité...	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation Procédures internes, spécifications techniques
1.1 Contrôle des Appareils sous Pression Gaz (APG)	- VT - CND	-Inspection périodique -Inspection avant mise en exploitation -Inspection sur chantier -Inspection après modification	-Mesureur D'épaisseur -Endoscope -Pied à coulisse	-Décret exécutif 90-245 du 18/08/1990 -Décret exécutif 21-261 du 13/06/2021 -Code ASME, CODAP -API 510 -API 572 -Procédure interne PT-R2-VG-01
Accréditation suspendue à partir du 09/04/2026 pour une période n'excédant pas douze (12) mois				
1.2 Contrôle des Appareils sous Pression Vapeur (APV)	- VT - CND	-Inspection périodique -Inspection avant mise en exploitation -Inspection sur chantier -Inspection après modification	-Mesureur D'épaisseur -Endoscope -Pied à coulisse	-Décret exécutif 90-246 du 18/08/1990 -Décret exécutif 21-261 du 13/06/2021 -Code ASME, CODAP -API 510 -API 572 -Procédure interne PT-R2-VG-01
Domaine Général : 2. ELECTROMECHANIQUE				
2.1 Contrôle des Appareils de Levage (APL)	- VT - CND	Inspection périodique Inspection avant mise en exploitation Inspection sur chantier Inspection après modification.	- Pied à coulisse	-Loi 88-07 du 26/01/1988 -Décret exécutif 91-05 du 19/01/1991 -NA 956 -ISO 4308 -ISO 4310 -Procédure Interne PR-TEC-006

Domaine Général : 3. ELECTRICITE				
3.1 Contrôle des Appareils et Installations Electriques (APE)	-VT et Prise de mesure	Inspection périodique Inspection avant mise en service Inspection sur chantier...	-Mégohmmètre -Pince ampère métrique -Mesureur de terre -multimètre -Contrôleur de Disjoncteur	- NFC-15/100, NFC-13/100, NFC13/200 -Décret exécutif n°01-342 du 28/10/2001 -Décret exécutif 21-261 du 13/06/2021 -Procédure Interne PR-TEC-004

Domaine Général : 4. AGREAGE				
4.1 Agréage des Produits, (Contrôle Visuel / Quantitatif)	Visuel /Quantitatif	Contrôle dans le cadre d'échanges commerciaux et de la réglementation en vigueur.	- Appareil photo - Calculatrice.	-Procédure interne PR-TEC-007 -Fiche technique du produit -Normes et règlements Spécifiques au produit

Domaine Général : 5. PRODUITS ET COMPOSANTS INDUSTRIELS				
5.1 Contrôle non Destructif (CND) Des assemblages soudés des Équipements et installations industrielles.	Contrôle par Ressuage (PT)	En cours de fabrication, en exploitation, après réparation, périodique, par des Contrôles Non Destructifs	- Solvant , pénétrant , révélateur , chiffons - Double mètre, réglet, torche, loupe, luxmètre Pyromètre - Mesureur de température	-ASTM V -ASTM IX -Procédure interne PR-TEC-001
	Contrôle par Magnétoscopie (MT)	- En cours de fabrication, en exploitation, après réparation, périodique, par des Contrôles Non Destructifs	-Electro-aimant -Luxmètre -Produit de magnétoscopie -Mesureur de champ tangentiel Mesureur de champ rémanent	-ASME V -ASME VIII -EN ISO 9934-2. -ASTM E 709 -Procédure Interne PR-TEC-003
	Contrôle Visuel (VT)	Examen visuel	-Loupe -Torche	-ASTM V -ASTM XIII -Procédure interne PR-TEC-002

Responsable d'accréditation
BRIGHET Nadjib